Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **67 (1916)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ce poste quand la mort est venue le prendre. Il fit preuve dans cet arrondissement, qui avait été très négligé auparavant, de beaucoup de compréhension et du plus beau zèle, en particulier pour l'amélioration du réseau des chemins.

Conservateur par tempérament, peu porté vers les nouveautés, Oschwald dirigeait son travail en considérant surtout l'intérêt des générations futures. Les soins aux jeunes peuplements, la constitution de mélanges rationnels l'attiraient par dessus tout. Et un des premiers parmi ses confrères, il eut le mérite d'attacher une grande importance au choix judicieux des semences à employer en forêt. La provenance des graines était pour lui un problème capital. C'est ainsi qu'en 1908 déjà, il a publié dans l'édition allemande du „Journal forestier" un article pour montrer la nécessité de la création d'une sécherie fédérale.

C'était un homme de cœur et un beau caractère. Très modeste, prévenant, plein de mansuétude pour les autres, il était sévère pour lui-même. Bienveillant envers ses subalternes, c'était un ami sûr, paternel et un charmant collègue. Et comme fonctionnaire, Franz Oschwald fut avant tout consciencieux autant qu'il est possible de l'être, un vrai esclave du devoir.

Tous ceux qui l'ont connu garderont de ce digne forestier un bienfaisant souvenir. A son épouse éplorée et à ses quatre enfants, nous adressons l'expression bien sincère de notre cordiale sympathie. *H. Bx.*

„Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen".
(Traduit et résumé d'après un article K. B.).

COMMUNICATIONS.

La révision de l'aménagement des forêts de la commune de Châtelard-Montreux.

(Quelques données statistiques.)

Les forêts de la commune de Châtelard-Montreux ont une étendue totale de 393 ha. Leurs deux séries d'aménagement sont faciles à caractériser : la première comprend les *forêts basses,* qui s'étendent de Chamby-Sonzier jusqu'aux Avants, soit jusqu'à environ 1000 m d'altitude. La série II, ce sont les forêts qui croissent plus haut, celles qui drapent si joliment de vert les croupes du Folly, du Molard et de la Pléniaz, les agrestes sommets des Préalpes que le voyageur peut admirer du bateau, quand il entre dans le port de Clarens, par exemple. La forêt proprement dite, en peuplements complets, s'arrête vers 1750 m d'altitude. Plus haut, elle se disloque, s'éparpille. Les derniers arbres isolés de l'épicéa s'accrochent aux pentes de la chaîne des Verreaux et au flanc nord du Mont Folly.

La série I compte 95 ha, la série II 298 ha.

Pour ne pas allonger inutilement, nous nous en tiendrons à ces brèves données générales.

Ces forêts ont été aménagées, pour la première fois, en 1890. Leur possibilité fut admise alors à 1269 m^3 au total.

Les prescriptions de cet aménagement ont été scrupuleusement suivies. Il n'y eut pas d'anticipations sérieuses de coupes. Le parterre de celles-ci fut bien nettoyé et reboisé avec une régularité exemplaire ; les nettoiements ont été exécutés minutieusement. Les coupes d'éclaircie, quasi inconnues jusqu'en 1900, furent poussées activement depuis cette date. L'administration fut exemplaire, les autorités communales ont, pour tous les travaux d'amélioration et de mise en valeur, consenti sans lésiner les dépenses nécessaires ; elles ont fait preuve d'un esprit de prévoyance digne de tous les éloges.

Aussi bien, était-il à prévoir, étant donné des conditions aussi favorables, que la révision d'aménagement procurerait une augmentation de la possibilité des coupes.

Les travaux de la révision eurent lieu de 1911 à 1913. C'est principalement de quelques résultats statistiques de ce travail que nous voudrions entretenir nos lecteurs. Ils permettront de tirer quelques conclusions qui ne manquent ni d'intérêt, ni d'actualité.

Essences de la forêt. Toutes les forêts ayant été dénombrées intégralement (à partir du diamètre minimum de 16 cm), on a pu établir, pour l'ensemble, quelle est la composition des peuplements :

épicéa	66,646	plantes ; soit le	67.6 %
sapin	18,657	„ „	18.9 „
mélèze (plantations) .	3,464	„ „	3.5 „
hêtre et autres feuillus	9,757	„ „	10.0 „

Le mélèze, planté en mélange avec l'épicéa, après des coupes rases de feuillus, n'existe que dans la série basse. Les feuillus auxquels on a fait, avant 1890, une vraie guerre de destruction bien regrettable, manque presque complètement dans la série haute ; il faut excepter une parcelle tournée au sud (Jor), où ils sont cependant assez bien représentés.

L'épicéa occupe une très large place ; sur les 43 parcelles, il est dominant dans 35 d'entr'elles.

Peuplements. Jusque vers 1900, les forêts hautes sont restées pour la plupart dépourvues de tout moyen de dévestiture ; les exploitations se bornaient à l'enlèvement des chablis. Les forêts basses, par contre, ont été surexploitées. Il s'ensuit que dans les deux séries les peuplements sont très dissemblables. En thèse générale, ils sont jeunes et de matériel insuffisant dans la série I ; dans la série haute, par contre, le matériel sur pied est surabondant ; les très gros bois y sont trop nombreux. Presque partout, le peuplement est trop régulier, trop serré ; le recrû naturel fait généralement défaut. Il n'a de jardinatoire, pour

le moment, que le nom. Des extractions, judicieusement conduites, des gros bois ont déjà commencé à rompre cette trop grande uniformité et à créer les vides où s'implanteront le recrû naturel et le sous-bois qui, pour l'instant, manquent par trop.

Parmi les vieux peuplements, deux sont remarquables et il vaut la peine de les citer.

C'est, dans la série I, la *forêt de Certaillon,* sur le mont Cubly, une splendide futaie régulière comme il n'y en a plus beaucoup dans notre pays (épicéa 0.4 ; sapin 0.6). Nos deux sapins y atteignent des dimensions gigantesques et dépassent généralement 40 m de hauteur. Le plus beau de tous, un sapin blanc, sans aucun défaut et parfaitement sain, mesure 1 m de diamètre à 1.3 m, et 47 m de hauteur ; son fût est propre de branches sur une grande hauteur. — L'âge de ces beaux arbres varie entre 125 et 140 ans. Sur une étendue d'environ 3 ha, le matériel sur pied est de 900 m³ à l'hectare. En vertu d'une décision du Conseil communal du Châtelard, cette rarissime sapinaie doit être conservée en l'état actuel, le plus longtemps possible. Elle ne manque pas d'analogie avec la fameuse réserve de la Dürsrütti, dans l'Emmental bernois.

La parcelle du *Dévin-Dessus,* dans la série II, est un spécimen non moins remarquable du peuplement pur d'épicéa des hautes régions. Etendue 8.10 ha. Matériel sur pied à l'hectare 555 m³, dont le 57 % de gros bois, soit de tiges dont le diamètre est supérieur à 50 cm. L'épicéa y atteint des dimensions superbes ; il est de belle forme, propre de branches et à cime étroite.

L'altitude de la parcelle varie entre 1530 et 1600 m. Là encore, l'état trop serré du massif a entravé jusqu'ici le recrutement de la jeune futaie ; les jeunes bois y sont trop faiblement représentés.

Volume sur pied. Ce volume obtenu par le dénombrement intégral, est le suivant :

Ire série . . .	16,800 m³,	soit	183 m³	par	ha	de sol productif.
IIe „ . . .	98,880 „	„	362 „	„	„	„
hors aménagement	1,565 „	„	94 „	„	„	„
Total:	117,245 m³.					

Dans les forêts hautes, la proportion des très gros bois — nous appelons ainsi les tiges dont le diamètre, à hauteur de poitrine, dépasse 70 cm — est encore anormalement élevée. Au total il n'y en a pas moins de 2665 tiges, cubant, au tarif d'aménagment, 15,855 m³. Dans la série haute, où ces gros arbres sont le plus nombreux, leur volume est de 14,535 m³, ce qui équivaut, en moyenne, à 53 m³ par hectare de sol productif de la série. Dans cinq parcelles, le volume à l'hectare des très gros bois dépasse 100 m³. Cette proportion est vraiment anormale, d'autant que la plus grande partie de ces plantes sont des arbres branchus et ne livrant qu'un bois de qualité médiocre. Ce sont, la plupart, des arbres qui ont crû à l'état isolé sur le pâturage,

et maintenant entourés par la jeune forêt qui s'est développée entièrement tout autour. Ayant achevé pour la plupart leur accroissement, souvent atteints de pourriture, ou d'une autre tare, leur maintien ne peut être qu'une cause de faiblesse pour le peuplement: trop nombreux, ils l'empêchent de se rajeunir; ils abaissent le taux d'accroissement et, trop souvent, ils diminuent la valeur marchande des bois. Le nouveau plan prévoit que leur nombre devra être réduit.

Comparaison du volume sur pied actuel avec celui constaté en 1890. Cette comparaison est bien suggestive. L'aménagiste de 1890 avait, suivant les instructions en usage à ce moment, inventorié les peuplements incorporés dans la première affectation de coupe et, pour le reste, avait dû se contenter d'une estimation oculaire. Ceux qui savent combien, en montagne surtout, ces estimations avaient lieu avec la hantise de ne pas taxer trop haut, ne seront pas surpris d'apprendre que le résultat de cette fixation du volume fut bien inférieur à la réalité. Le volume total admis, en 1890, fut d'environ 70,000 m³. Nous avons vu, qu'en 1910, il dépassait 117,000 m³. L'écart est vraiment de belle taille.

Cet écart est typique dans cinq parcelles surtout:

	Volume dénombré en 1910	Volume estimé en 1890
divisions 20 et 21	8890 m³	1904 m³
„ 16 et 17	8390 „	2040 „
division 37	6567 „	1300 „

Nous nous empressons d'ajouter que, dans ces cinq parcelles la coupe n'a réalisé, durant la période 1890 à 1910, qu'une minime partie de l'accroissement.

On ne saurait trouver d'exemple plus convaincant de la fragilité des taxations occulaires, dans les peuplements irréguliers de la montagne tout particulièrement.

De l'accroissement. Etant donné les faits ci-dessus, toute comparaison avec l'état des peuplements en 1890 était impossible, d'autant que les tarifs de cubage employés diffèrent notablement. Un calcul sérieux de l'accroissement courant était donc impossible. La notion de l'âge moyen étant par trop relative dans les peuplements du haut, restés longtemps en dehors de tout traitement, nous renoncerons également à examiner l'accroissement moyen.

La possibilité a été calculée ainsi que le prévoit l'instruction vaudoise sur la matière, au moyen de la formule de Mantel. Elle a été fixée à 2000 m³ pour la prochaine période, ce qui équivaut à 5.4 m³ par hectare de sol productif. De 1898 à 1910, les exploitations ont comporté 3.63 m³ par hectare de sol productif, volume total. La coupe ainsi prévue — à exploiter partout en coupes jardinatoires — réalisera 2.7 m³ à l'hectare dans la série basse et 6.4 m³ dans la série haute. Cela équivaut ainsi à une capitalisation dans la première,

où le matériel bois est insuffisant et à une réalisation dans la deuxième, là où, au contraire, il est surabondant.

On conçoit que la coupe, dans les divisions hautes, n'est devenue possible que depuis le moment où la commune de Châtelard s'est résolue à créer le réseau de dévestitures qui faisait si gravement défaut dans cette région de ses boisés.

Pour l'*établissement de ses chemins forestiers* elle a dépensé largement. De 1910 à 1912, 7148 m de chemins (en partie avec empierrement, en partie chemins à luge) ont été construits. D'autres sont prévus, qui vont être mis en chantier ; sous peu le réseau principal, qui se raccorde à de magnifiques routes, sera complet.

Rendement financier. Ce calcul n'a pu se faire que pour la période 1898 à 1910, soit pendant les 13 dernières années de la période. Pendant ce laps de temps, les dépenses se sont élevées à fr. 153,933, les recettes à fr. 314,025, laissant une recette nette de fr. 160,092. Cela équivaut à un rendement net de fr. 32. 80 par hectare de sol productif. Ce chiffre a nettement la tendance à la hausse puisqu'il a été :

1898 à 1905 (8 ans), de fr. 28. 10 et
1906 à 1910 (5 ans), de fr. 40. 20.

Pendant la période de 1911 à 1914, qui est celle des grandes dépenses pour les chemins et aussi celle de la baisse du prix des bois, le rendement a fléchi. L'augmentation de la coupe annuelle [1] vient de lui redonner un nouvel élan que la prodigieuse hausse du prix des sciages de résineux va rendre plus accentué encore.

Les autorités de cette commune ont donc su consentir, au moment voulu, les dépenses nécessaires pour créer les dévestitures nécessaires à son domaine forestier. Ce fait, combiné avec une intelligente réserve du capital ligneux pendant les années de dépression économique, lui a permis de tirer un parti extraordinairement avantageux de la situation actuelle.

Qu'il nous soit permis de tirer, de cet exemple concret, quelques conclusions.

1° C'est que, pour l'aménagement des futaies jardinées de la montagne, l'estimation oculaire du volume sur pied est à abandonner ; faute d'une précision suffisante elle peut donner des résultats directement préjudiciables à un traitement rationnel de ces boisés.

2° Il faut approuver sans réserve la clause de l'Instruction vaudoise sur l'aménagement des forêts publiques qui rend obligatoire l'inventaire intégral des forêts jardinées. Ce travail se fait rapidement ; son coût est peu élevé, et seul il donne la base nécessaire pour les calculs d'accroissement.

---

[1] Pendant la période de dépression du marché des bois qui a précédé la guerre, le Châtelard n'a exploité qu'une partie de la possibilité, économisant le solde pour des temps meilleurs. C'est ainsi qu'au commencement de 1915, son disponible n'atteignait pas moins de 5700 m³.

3° Les forêts décrites nous sont un exemple de plus que beaucoup de nos forêts alpestres hébergent encore un riche matériel sur pied. Plusieurs de nos communes ont su, dans leur gérance, faire preuve d'un esprit nettement conservateur. Si elles n'ont pas su toujours tirer le meilleur parti financier de leurs ressources forestières, au moins ont-elles été assez prudentes pour ne pas sacrifier l'avenir au bénéfice du moment présent.

4° La révision de l'aménagement des forêts communales devrait partout être poussé activement. Il est très désirable que le personnel qui peut en être chargé soit plus nombreux.

C'est enfoncer des portes dès longtemps ouvertes, dira-t-on. Sans doute, mais il est des portes ouvertes qu'il faut enfoncer à nouveau de temps en temps. *H. Badoux.*

Rapport sur les pépinières scolaires du canton de Vaud et leur activité en 1915.

Les rapports reçus des pépiniéristes sont parmi les plus ternes qui nous ont été envoyés jusqu'à ce jour. Cela tient certainement au fait que nombre d'instituteurs n'ont pu vouer tout leur temps à leurs fonctions. Lorsque, de retour du service militaire, ils furent de nouveau à la tête de leur classe, ils avaient bien autre chose à faire qu'à s'occuper de la pépinière. Ne leur en voulons donc pas si leurs rapports trahissent un peu de lassitude; attendons des temps meilleurs. Avec eux reviendra aussi le beau zèle d'antan.

Il y a cependant un inconvénient qui subsistera aussi après la guerre et qu'il faudrait chercher à éliminer si l'on veut assurer la prospérité des pépinières scolaires. Je veux parler des périodes de vacances pendant lesquelles des travaux urgents ne peuvent se faire, faute de bras. Les petits campagnards ont certainement beaucoup à faire chez eux; je crois néanmoins que si on arrivait à stimuler leur intérêt en leur remettant une planche spéciale à soigner, ils n'hésiteraient pas à venir, même en temps de vacances, pour procéder aux travaux d'entretien les plus nécessaires. Cette façon de faire est adoptée à Rossinière et l'on s'en trouve fort bien, nous dit l'instituteur.

Une constatation heureuse est de voir que l'on cherche à cultiver dans les pépinières scolaires, non pas seulement l'épicéa, mais aussi d'autres essences. Cette manière de faire doit être encouragée, car elle augmente de beaucoup l'intérêt qu'offre la pépinière pour les enfants. Chaque essence se comporte différemment dans la première phase de sa vie et cette variété exerce un attrait indiscutable sur ceux qui s'occupent de leur culture.

A ce propos nous ne voulons pas manquer de recommander aux instituteurs de cultiver le noyer. Ce bel arbre est menacé de dispari-

tion dans notre pays et tous les efforts des amis de la nature doivent tendre à le conserver et à le réintroduire. La pépinière scolaire est tout spécialement bien placée pour cette tâche. Les noyers élevés par les enfants devraient leur être remis pour être plantés dans les propriétés de leurs parents. Le rendement de la pépinière scolaire en souffrirait peut-être, mais elle ne doit pas poursuivre un but commercial et elle aura plus fait, à nos yeux, si grâce à elle quelques dizaines de noyers ont été plantés que si des milliers d'épicéas ont été vendus pour être presque sûrement employés à des cultures vouées à l'insuccès.

Le nombre des pépinières n'a pas sensiblement augmenté depuis l'an passé. Il est réconfortant de constater qu'il y a un noyau d'une vingtaine de pépinières qui, année après année, envoient leur rapport rédigé avec soin et dont la marche est bonne. A côté de celles-là, il y a l'élément instable qui subit une diminution, momentanée, espérons-le, du fait de la mobilisation. Il est difficile de se rendre compte de la valeur de ces pépinières qui sont tantôt prospères, tantôt inactives. Leurs directeurs devraient se souvenir qu'en matière de sylviculture plus qu'en tout autre il faut de l'esprit de suite, sinon le succès fera défaut.

Ci-dessous, quelques chiffres qui donneront une idée plus exacte de l'activité des pépinières scolaires.

31 pépinières ont fourni des rapports sur l'exercice de 1915 (1914: 29; 1913: 47).

Semis: Il a été semé:

Epicéa . . .	14.400 kg		
Sapin blanc . .	18.400 „	Chêne	6.500 kg
Mélèze. . . .	5.300 „	Frêne	3.250 „
Pin sylvestre .	1.500 „	Charme	1.000 „
Pin Weymouth .	0.500 „	Verne	4.000 „
	40.100 kg		14.750 kg

Soit, au total: 54.850 kg (en 1914: 47.500 kg).

Plants extraits pour la plantation à demeure:

26 pépinières ont livré des plants repiqués (24 en 1914) soit:

Epicéa . . .	38215	48265 plants résineux (91.8 %)	Hêtre . .	710	4325 plants feuillus (8.2 %)
Sapin . . .	2345		Frêne . .	2240	
Mélèze . . .	3565		Verne . .	735	
Pin sylvestre .	2700		Erables . .	270	
Pin Weymouth	1050		Ormeau . .	300	
Douglas . . .	80		Peuplier .	70	
Autres résineux exotiques	310				

Au total: 52590 plants. (En 1914: 46540)

Plants repiqués en pépinière à la fin de 1915.

Epicéa . . .	126515		Chêne . .	100	
Sapin . . .	11630		Hêtre . .	5060	
Mélèze . . .	5745	152745	Frêne . .	5780	
Pin sylvestre .	3525	plants résineux	Verne . .	1340	14210
Pin Weymouth	5000		Peuplier .	900	plants feuillus
Résineux divers	330		Erable . .	750	
			Noyer . .	180	
			Ormeau .	100	

Au total: 166955 plants. (En 1914: 146905)

Cossonay, octobre 1916.

Pour le Comité de la Société vaudoise des forestiers,
Le président: *M. Petitmermet,* inspecteur forestier.

CANTONS.

Berne. La Société des forestiers bernois a eu son assemblée annuelle à Lyss, les 20 et 21 octobre. M. l'inspecteur forestier *Pulver* y présenta un rapport sur l'amélioration des traitements du personnel forestier. L'assemblée décida ensuite de recourir au Conseil d'Etat et de le prier d'adresser à cet effet une circulaire aux communes et corporations du canton propriétaires de forêts. D'autre part, elle décida de prier le Conseil d'Etat d'accorder une augmentation équitable de leur traitement aux gardes forestiers cantonaux qui ne seront pas mis au bénéfice de l'indemnité pour renchérissement de la vie. Les raisons avancées pour justifier ces deux requêtes sont: l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation énorme du rendement des produits de la forêt et le surcroît de travail auquel le personnel doit faire face.

Grisons. Aux termes de la loi grisonne sur les forêts, toute commune a l'obligation de nommer un technicien forestier pour la gérance de ses forêts, dès que l'étendue de celles-ci dépasse 1000 ha ou que sa possibilité est supérieure à 2500 m^3. Nous nous faisons un plaisir de citer la commune de *Bonaduz* qui, bien que ne rentrant pas dans cette catégorie, vient de nommer M. *Hans Fleisch,* technicien forestier, comme administrateur de son domaine forestier. Il est heureusement des communes qui, spontanément, ont su reconnaître l'avantage de la gestion technique et qui y conforment leurs actes. En ces temps difficiles, où les produits de la forêt ont pris une valeur qui ne cesse de grandir et où il s'agit de lui faire produire le maximum possible, on a peine à comprendre que le nombre de ces communes reste dans d'autres cantons